



Bureau

Publié le : 20/02/2025

Séance du jeudi 13 février 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 6 février 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h36

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°16), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE (arrivé après la question n°16), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. François BOUSSO, Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00013

Rapport n°13 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Française de Handball

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Française de Handball

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	30/01/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « manifestations/actions sportives »	Montant de l'opération : 5 000 €
Sous réserve cde vote du BP 2025	

Résumé :

Le Palais des Sports de Besançon accueillera le 8 mars 2025 un match amical de l'équipe de France féminine de handball qui sera opposée à l'équipe d'Allemagne.
Le rapport a pour objet d'accompagner la Fédération Française de Handball dans cette organisation à hauteur de 5 000 €.

La Fédération Française et la Ligue Bourgogne Franche Comté de Handball ont proposé d'organiser le 8 mars 2025 un match international amical féminin de handball au Palais des Sports de Besançon. L'équipe de France, qui a échoué au pied du podium des récents championnats d'Europe mais qui est vice-championne olympique sera opposée à l'équipe d'Allemagne. Une première confrontation entre les deux équipes aura lieu en Allemagne le jeudi 6 mars.

Positionnée sur la date de la journée de la femme, cette manifestation d'envergure internationale sera l'occasion d'accentuer encore la valorisation du sport féminin.

L'accueil de l'équipe de France permettra également à des joueuses formées à Besançon d'évoluer sous les couleurs tricolores sur leur parquet de cœur : Laura GLAUSER, Chloé VALENTINI, Lucie GRANIER, Clarisse MAIROT. La qualité de la formation bisontine sera ainsi mise à l'honneur !

Le budget de la manifestation est évalué à 120 K€ et se décompose comme suit :

Dépenses :

- frais sportifs : 28 K€,
- frais technique d'organisation : 54 K€,
- promotion / communication / hospitalités : 38 K€.

Recettes :

- billetterie : 55 K€,
- hospitalités : 10 K€,
- fonds propres FFHB : 15 K€,
- subventions publiques : 40 K€.

Il est proposé le soutien de GBM à la FFHB à hauteur de 5 K€.

La Ville de Besançon contribue au financement de cette manifestation par la mise à disposition du Palais des sports durant 2 jours ainsi que l'appui logistique nécessaire. Cette aide indirecte est évaluée à 5 K€.

Le dernier passage à Besançon de l'équipe de France féminine de handball en octobre 2021 n'a pas fait l'objet d'un financement de la part de Grand Besançon Métropole.

La subvention fera l'objet d'un versement en une fois au bénéficiaire à compter de sa notification.

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation de l'événement,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,

Le bénéficiaire devra transmettre à GBM un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 K€ à verser à la Fédération Française de Handball.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

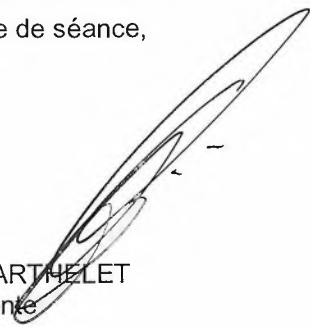
Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

